

Brevet Professionnel Agricole Ouvrier Maraîcher (BPA)



Contexte

Le Brevet Professionnel Agricole Ouvrier Maraîcher est un diplôme de niveau 3 (niveau CAP - BEP). Il prépare à exercer comme ouvrier maraîcher en serre et plein champs. Selon les légumes produits, l'ouvrier prépare le sol et met en place, entretient, développe et récolte des cultures. En fonction de la taille de l'entreprise, il peut aussi les trier et les conditionner. Il est en capacité de conduire et entretenir des engins, outils ou infrastructures. Il participe parfois à la commercialisation des légumes.

Métiers

Débouchés du diplôme : L'ouvrier maraîcher salarié saisonnier ou permanent exerce dans des entreprises de productions légumières spécialisées et/ou diversifiées dans le respect des techniques culturales préconisées par l'employeur. Il participe à la récolte et au conditionnement et réalise des travaux d'entretien du matériel. Il peut également exercer dans une entreprise de travaux agricoles.

Poursuite d'études : En fonction du projet professionnel, il est possible de poursuivre par le BP Responsable d'Entreprise Agricole. Le CFPPA de Rouffach propose le CS « Pilotage de machines agricoles et travaux mécanisés à haute technicité » sous conditions d'accès.

Objectifs de la formation

Formation Diplômante : Préparer un diplôme National de niveau 3 (BEP CAP)

BPA - Ouvrier Maraîcher - RNCP39067 Date publication 23/02/2024 - Certificateur MASA

Devenir ouvrier maraîcher en serre et plein champs.

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de : Préparer le sol et met en place - Entretenir, développer, et récolter des cultures - Trier et conditionner - Pratiquer le maraîchage biologique - Conduire et entretenir des engins, outils, infrastructures - Commercialiser des légumes

Public concerné

Personnes en reconversion professionnelle, salariés, demandeurs d'emploi.

Prérequis des participants

Aptitude à travailler à l'extérieur - projet professionnel validé par une expérience ou un stage dans le secteur horticulture, maraîchage.

Contenu

Le diplôme et la formation se composent de 5 Unités Capitalisables (UC). L'ensemble des UC doit être validé pour l'obtention de la certification.

C1 : Développer son identité professionnelle d'ouvrier viticole : Intégrer le milieu professionnel du maraîchage - Positionner des pratiques professionnelles au regard d'enjeux agroécologiques

C2 : Mettre en place des cultures maraîchères : Préparer les sols, substrats et plants - Réaliser des opérations de mise en place de végétaux

C3 : Réaliser des travaux de production maraîchère : Réaliser des travaux de cultures maraîchères- Réaliser des opérations de récolte, tri et conditionnement

C4 : Réaliser des travaux d'entretien des serres, équipements et outils : Réaliser l'entretien courant et les réparations simples des serres et de leurs équipements - Réaliser des opérations de maintenance préventive et curative des outils

UCARE : Réaliser des travaux de transformation des produits maraîchers

Méthodes et moyens

L'approche pédagogique met en œuvre une alternance d'apports théoriques, d'illustrations et de pratiques. L'apport d'expérience de la part de professionnels permet de comprendre la complexité du métier et d'acquérir les capacités professionnelles indispensables. La formation est basée à la fois sur la vie de groupe et l'individualisation du parcours de formation, en fonction de niveau d'entrée et des objectifs de chacun. Les modalités de formation s'adaptent aux capacités à acquérir : en présentiel, à distance ou en situation de travail dans l'entreprise.

Sous réserve du contrôle de l'aptitude au poste par la médecine du travail, les formations du CFPPA sont accessibles aux adultes en situation de handicap. Contacter notre référente Handicap au 03.89.78.73.07 -

cfppa.rouffach@educagri.fr

Mode de validation des acquis

Le diplôme du BPA option Travaux des productions horticoles est délivré dès que toutes les Unités Capitalisables (UC) qui le composent sont validées. Les UC peuvent être obtenues indépendamment les unes des autres. Les UC validées sont capitalisables et restent acquises pendant 5 ans après la date de validation de la première UC. Des allègements de parcours sont possibles par Validation des Acquis Académiques (VAE).

Intervenants

Référent de formation : Maud Kielwasser, : formatrice spécialisée en horticulture au CFPPA et une équipe pluridisciplinaire.

Centre habilité par la DRAAF du Grand Est.



805 heures en centre | 420
heures en entreprise



Rouffach



Du 18 septembre 2026 au 10 juin
2027

Tarifs 2026

17 euros de l'heure

Le candidat peut bénéficier d'un financement et d'une rémunération en fonction de son statut.

Pour les demandeurs d'emploi, la Région Grand Est finance des places co-financées par l'Union Européenne avec le Fonds Social Européen

[Finançable par le CPF](#)

Formation accessible en formation continue, en contrat de professionnalisation ou en VAE. [En savoir +.](#)

Pratique : Accès facile en transport en commun (SNCF, BUS) - Accès internet, outils informatiques - Restauration collective - Centre de Ressources et Documentaire et d'Information (CDR/CDI) - Terrain d'application

Nous contacter

Accueil : 03.89.78.73.07 - cfppa.rouffach@educagri.fr

Indicateurs de performance

